

SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, rue Roland Moreno

26300 ALIXAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du
SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 17 octobre 2023 à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à Guilhaierand-Granges sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DUBAY, DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE.

Pouvoirs : de MIZZI à DUBAY, de BRUNET à BONNET, de ROSSI à GAUCHER, de ROBIN à LABADENS.

Date de convocation : 6 octobre 2023 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 4

Objet : Avis sur l'accord de consortium du projet Maltose

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Ademe a retenu le projet de recherche Maltose qui regroupe le Cerema, le laboratoire THéma, la société Altereo, le SCoT du Gapençais et le SM SCoT du Grand Rovaltain,

Considérant que le règlement de l'Ademe demande la validation d'un accord de consortium entre les partenaires,

Considérant que l'accord de consortium négocié est concordant avec les dossiers techniques du projet et qu'il reprend les conditions posées par le SM SCoT du Grand Rovaltain pour sa participation dont l'accès aux deux produits objets de la recherche dans les conditions définies dans l'accord,

Entendu le rapport présenté par le Président,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

Pour : 25 délégués dont 4 disposants d'un pouvoir soit 29 voix.

Contre : 0

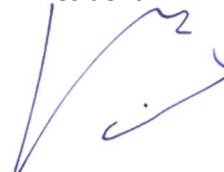
Abstention : 0

DECIDE

- **de valider** le projet de contrat de consortium,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 17 octobre 2023 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD,
Président



Syndicat mixte SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche –Délibération du Comité syndical n°23-10